

L'Edito

La force du collaboratif et de l'open source

Pour concevoir son trimaran révolutionnaire* Sodebo ULTIM 3, Thomas Coville, skipper et chargé de son développement a fait table rase du passé. Ce nouveau concept de bateau, il l'a puisé dans un travail collaboratif en associant deux architectes mais aussi en fonctionnant en open source. En observant la nouvelle génération, T. Coville est convaincu et s'explique : « Quand un informaticien bloque sur un programme, au lieu de s'entêter pendant 15 jours, voire plus, il s'arrête, le met en ligne en open source, puis attend le retour. D'autres ingénieurs trouvent la solution. Bien sûr, il n'est plus le propriétaire de son logiciel, mais il a gagné du temps. Il faut laisser tomber l'égo quand on cherche la performance.... » Aujourd'hui, les nouveaux outils façonnent d'autres méthodes pour mener les projets. L'open source et le collaboratif qui sont des méthodes de la génération des millennials pourraient facilement s'appliquer à l'échelle de Naval Group.

* Sodebo Ultim 3 est le seul trimaran au monde sur lequel la cellule de vie est devant le mât afin de gagner en trainée aérodynamique, en répartition des poids et donc en performance pure

Source : Voiles et voiliers avril 2019

Retrouver nos NEWSLETTER

sur Navista <http://cgc.dcn.fr/>

ou demander un abonnement via notre messagerie

Syndicat CFE-CGC-BREST-DCNS@DCN

Actualités

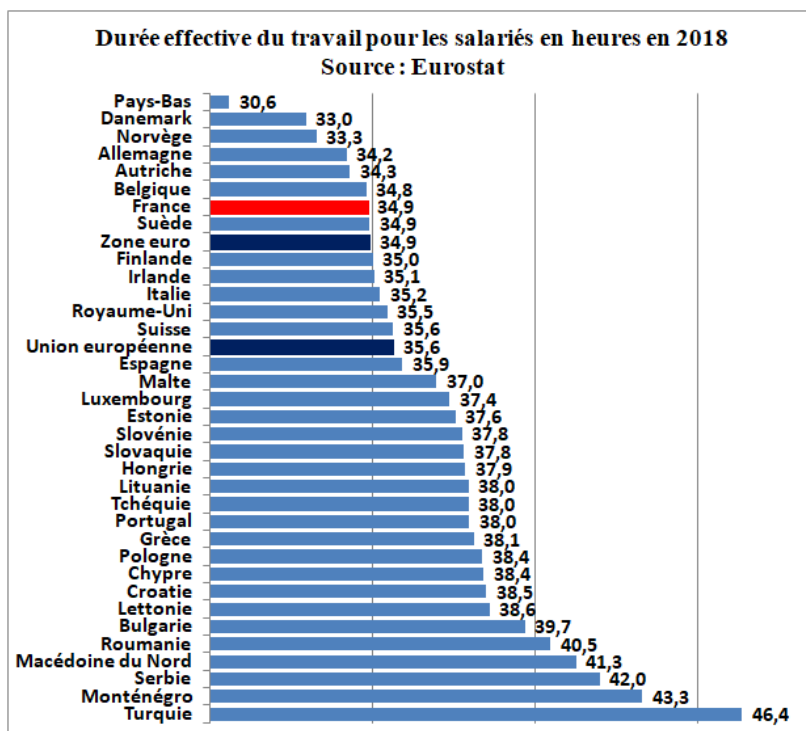
En France, les salariés travaillent-ils moins aujourd'hui qu'il y a 30 ans ?

Une [étude](#) de la DARES* du 20 mars 2019 nous apporte des éléments intéressants sur la durée individuelle de travail des salariés en France.

En 1990, un salarié à temps complet travaillait 39,6 heures par semaine contre 39,1 heures en 2018, soit une baisse de trente minutes.

Les lois « Aubry » de 1998 et 2000 diminuant la durée légale de travail à 35 heures n'ont pas interdit le recours aux heures supplémentaires mais les ont découragées en les majorant. En 2002, le temps de travail réel des salariés était de 37,7 heures par semaine. Or, depuis, le recours facilité aux heures supplémentaires n'a fait qu'augmenter la durée hebdomadaire de travail des salariés.

Contrairement aux idées reçues, en France, les salariés ne travaillent pas moins que chez leurs voisins. Avec 34,9 heures de travail par semaine (temps partiel et temps complet réunis), Eurostat situe la France dans la moyenne de la zone Euro.



* : Direction de l'Animation de la Recherche des Etudes et Statistique.

Un peu de modestie serait la bienvenue

Les organisations syndicales (OS) de Naval Group ont porté à la connaissance de la direction générale différents irritants altérant le climat social de l'entreprise. Aujourd'hui, par ce travail commun des OS, les mesures suivantes* ont été décidées :

- ♦ Mise en place d'une procédure à la main des managers pour les absences à tort inférieures à 5 minutes (sous réserve de la faisabilité technique de mise en œuvre)
- ♦ L'organisation des pauses méridiennes et plages obligatoires à la main des établissements
- ♦ Montant unique d'indemnisation des jours de fermeture travaillés fixé à 25 MG
- ♦ Maintien de l'indemnisation du régime horaire.

Concernant le partage des richesses, la **CFE-CGC**, comme les autres organisations syndicales a revendiqué et défendu le pouvoir d'achat. Pourtant, au travers de multiples communications, le personnel de Naval Group pourrait croire que ce partage des richesses serait à l'origine d'une seule OS.

C'est faux. Chacune des OS en fonction de ses propres valeurs a défendu et fait avancer ce sujet dans le cadre des négociations annuelles obligatoires contribuant ainsi à un meilleur partage des richesses générées par l'entreprise.

C'est vrai, nous vivons dans un monde où la communication devient prépondérante à l'action, mais de là à tirer la couverture à soi...

* Relevé de décision du 30/04/19 du Directeur de la politique sociale de Naval Group.

D'après la recherche, être trop beau peut nuire à la carrière d'un homme

Dans le monde du travail, les femmes ont souvent tendance à dénoncer le fait d'être discriminées lorsqu'elles n'entrent pas dans les standards de beauté.

Selon une étude réalisée par University College London's school of management et par l'université du Maryland aux Etats-Unis, les hommes trop beaux sont davantage perçus comme une menace par leurs patrons et sont par conséquent moins susceptibles d'obtenir des postes intéressants.

L'étude a consisté à observer 4 bureaux de recrutement différents afin d'établir des liens entre le physique des candidats et leur embauche. Le résultat a été sans appel.

Sun Young Lee, la directrice de recherche affirme que « *Les managers sont affectés par les stéréotypes et recrutent pour servir leurs propres intérêts, de sorte que les entreprises ne recrutent pas forcément les profils les plus compétents* ».

Messieurs, si en début d'article vous aviez du mal à ressentir de la sympathie pour ce genre de personnes, nous sommes persuadés que maintenant vous êtes bien contents de ne pas ressembler à un Dieu grec !

Prime Macron :

5,5 millions de salariés concernés

En réponse à la crise des gilets jaunes, le président Macron avait invité les entreprises à verser une prime défisalisée à leurs salariés. Au total 2,2 milliards d'euros ont été versés par les entreprises sur la période du 10 décembre au 31 mars 2019. Pour une moyenne de 400 € par salarié, 30% de ces derniers ont touché le maximum autorisé, soit 1000 €.

Le 25 avril, Emmanuel Macron a annoncé que ce dispositif serait reconduit en 2020.



AI 2019

la DRH ne vous dit pas tout

La Direction mélange volontairement effet de seuil et augmentation individuelle. La **CFE-CGC** vous invite à vérifier sur votre courrier que le nouveau brut annuel correspond au seuil de la grille de la métallurgie :

<http://cgc.dcn.fr/files/fc0383c3.pdf>

Si vous êtes au seuil, vous n'avez a priori pas bénéficié d'augmentation individuelle...



SECTION Naval Group Brest

Isabelle Henry: 53.149 - Agnès Blanchot: 54.444

Rémy Déduyer : 55.717 - Olivier Teisseire : 55.475 - Laurent Gosselin : 52.588

Syndicat CFECGC-BREST-DCNS



Navista : <http://cgc.dcn.fr/>

Les CFE-CGC Naval Group